



Marseille, jeudi 24 novembre 2011

Concertation pour la LGV- PACA : Le Préfet de Région s'adresse aux préfets des départements concernés.

Le préfet de région, Hugues PARANT, a confié dès la fin 2010 aux préfets des trois départements concernés (Bouches-du-Rhône, Var, Alpes-Maritimes) par la LGV PACA, le soin d'organiser une concertation départementale sur le projet, afin de recueillir les avis et observations des populations, associations et élus concernés.

Dans ce cadre, à la suite des réunions des Comités territoriaux et groupes de travail spécialisés qui se sont réunis au printemps et durant l'été 2011, des **réunions publiques et thématiques** se sont tenues depuis le début du mois de septembre. Celles-ci ne sont donc qu'un des éléments de cette consultation élargie.

Compte tenu des difficultés rencontrées sur certains territoires pour achever ce cycle de débats, et après avoir consulté le "garant de la concertation", M. MARZOLF, le préfet de région Provence-Alpes-Côte d'Azur vient d'adresser un courrier aux préfets des départements concernés, leur demandant d'apprécier l'opportunité de poursuivre la consultation. **Il leur propose de l'interrompre si les conditions d'un échange serein et constructif n'étaient plus réunies.**

Le Comité de Pilotage LGV que réunira le préfet de région le 22 décembre 2011 sera l'occasion pour les préfets de département concernés de faire le point sur les résultats de cette concertation. Une synthèse de ces éléments sera réalisée lors de cette réunion régionale.

Contrairement à ce qui avait pu être annoncé à l'issue du précédent Comité de Pilotage, il est à noter que ce Comité du 22 décembre 2011 ne sera en aucun cas décisionnel pour ce qui concerne le choix du tracé et des sillons à retenir.

En revanche, il s'intégrera dans le processus de concertation engagé dès le début de l'année 2011. Il permettra d'identifier les points qui devront faire l'objet d'un approfondissement par les équipes de RFF, et tout particulièrement ceux qui ont pu occasionner des crispations et des oppositions lors des débats publics récents. **Ce travail devra être conduit d'ici à l'été 2012.**